

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du vendredi 07 avril 2023**

**DATE de convocation et d'affichage**

30 mars 2023

**DATE de publication de la délibération**

14 avril 2023

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice 27

Présents 20

Votants 27

L'an deux mil vingt-trois, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténiac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

**Étaient présents :** M. TOCZÉ Christian, Maire ; MM. et Mmes BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie Adjoints ; MM. et Mmes ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, GORON Maxime, LEMARCHANDEL Franck, MARTINIAULT Anne-Laure, QUENOUILLE Roger (arrive à 20h05 au point 9), SALIS Anaïs, d'ABOVILLE Rosine, BLANDIN Béatrice, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents excusés :**

Mme PARPAILLON Marie-Laure donne pouvoir à Mme ANDRÉ Marie-Thérèse.

M. FOUCHARD Fabrice donne pouvoir à Mme DELVILLE Nathalie.

M. QUENOUILLE Roger donne pouvoir à M. LEGRAND Rémi jusqu'au point 8 inclus.

M. JEANNEAU Luc donne pouvoir à Mme SALIS Anaïs.

M. DUFEIL Christophe donne pouvoir à M. TOCZÉ Christian.

Mme DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile donne pouvoir à M. GORON Maxime,

M. BAZIN Denis donne pouvoir à Mme BLANDIN Béatrice.

M. DEHEEGER Vianney donne pouvoir à Mme MORIN LOUVIGNY Isabelle.

**Étaient absents :**

**Secrétaire de séance :** Mme MARTINIAULT Anne-Laure a été désignée secrétaire de séance à qui il est adjoint un auxiliaire, Sophie CONGRAS.

**N°070423-13 : Budget Primitif 2023 du camping municipal.**

M. Blaise TOUZARD présente le Budget Primitif 2023 du Camping, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- **Section de fonctionnement : 48 583,41€**
- **Section d'investissement : 26 538,50€**

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023
011 - Charges à caractère général	39 400,00 €
014 - Atténuations de produits	1 200,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 330,54 €
65 - Autres charges de gestion courante	100,00 €
66 - Charges financières	52,87 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	500,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>48 583,41 €</b>

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023
002 - Résultat de fonctionnement reporté	20 298,26 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	15 485,15 €
731 - Fiscalité locale	800,00 €
74 - Dotations et participations	0,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	12 000,00 €
77 - Produits spécifiques	0,00 €
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>48 583,41 €</b>

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RESTES A RÉALISER	CRÉDITS NOUVEAUX	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	3 482,50 €	3 482,50 €
20 - Immobilisations incorporelles	21 556,00 €	0,00 €	21 556,00 €
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>21 556,00 €</b>	<b>4 982,50 €</b>	<b>26 538,50 €</b>

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	RESTES A RÉALISER	CRÉDITS NOUVEAUX	BP 2023
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	6 125,61 €	6 125,61 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	7 330,54 €	7 330,54 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	13 082,35 €	13 082,35 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>26 538,50 €</b>	<b>26 538,50 €</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,**  
**➤ d'adopter le Budget Primitif 2023 Camping tel que présenté.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
 Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire, Christian TOCZÉ	Le secrétaire de séance Anne-Laure MARTINIAULT
	

Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le : 14 avril 2023

De sa publication sur le site Internet de la commune le 14 avril 2023